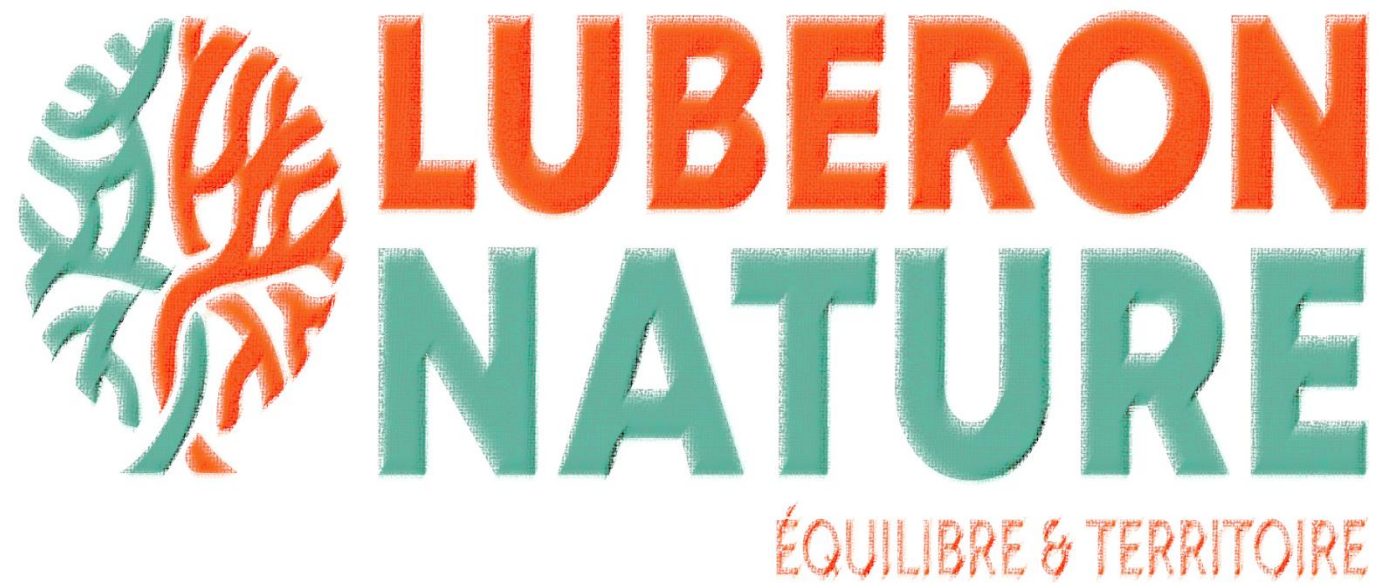


OPPEDE 10 MAI 2025

**BIENVENUE
A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE**





RAPPORT MORAL 2024

ASSEMBLEE GENERALE 2025

INTRODUCTION DE L'ASSEMBLEE

Au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration, je salue et je remercie de leur présence parmi nous tous les élus invités, les représentants d'associations et bien sûr tous nos adhérents sans lesquels Luberon Nature n'existerait pas.

Luberon Nature a pour ambition d'œuvrer pour soutenir la vie du territoire ainsi que son équilibre par la préservation de son environnement en renforçant son économie pour autant que celle-ci soit écologiquement vertueuse.

Pour ce faire, Luberon Nature privilégie le dialogue et le débat pour la recherche de solutions constructives mais elle ne s'interdit pas d'estimer en justice comme le permet l'agrément du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dont elle dispose sans interruption depuis 1979.

2024
UNE ANNEE DE
TRANSITION



HOMMAGE A NOTRE PRESIDENT

**Robert BOZZA nous a quittés le 17 janvier
Il laisse un grand vide.**

**Son inlassable dévouement, sa compétence, son
sourire et sa détermination nous manquent**

**Son action nous guidera dans toutes les nôtres
Il est désormais notre Président d'Honneur**

**J'invite toute l'Assemblée à rendre un bel
hommage à Robert en observant
une minute de silence.**



IL A FALLU PRENDRE LA SUITE

« Il sera difficile de succéder à Robert BOZZA,

J'espère pouvoir continuer son œuvre avec la même passion et la même efficacité. Il sera mon guide de tous les instants.

Autant qu'il sera possible, je privilégierai toujours la concertation et le dialogue avec l'ensemble des acteurs et notamment les élus.

A cet effet, j'entends poursuivre et renforcer les contacts et les rencontres avec tous les maires de nos communes comme Robert BOZZA les avait engagés.

Pour autant, je saurai aussi conduire les combats présents ou à venir, s'ils s'avéreraient nécessaires, et alors que nous aurions épuisé les voies concertation. »

**Christian LAMBARD Extrait « Le mot du nouveau Président » février 2025*



DE QUOI PARLONS-NOUS?



Date : 03/06/2022
Sources : PNRL, DDT84, DDT04, BD TOPO, BD Alb, Landsat 7
BaseDeDonnées®-IDIGN PFAR 2007-2022
Cartographie : M.KREBS-SIT-PNR-PACA-Luberon
../ref_charte2039_diag_paysage_1

Source Site PNRL

Vaucluse



LE LUBERON EN QUELQUES CHIFFRES

Superficie: 356 Km²

Longueur 60 km Largeur +/- 5 km

Habitants + de 55.000 en 2021

86 communes adhérentes au *PRNL (Parc Nature Régional du Luberon)*
dont 26 dans les Alpes de Haute-Provence

Point culminant: Le Mourre Nègre 1125 m

Deux rivières principales: La Durance et le Calavon dont la Sénancole et
l'Imergue sont les principaux affluents

Trois sites d'Ocres: Colorado Provençal, Sentier des Ocres,
Mines de Bruoux

POURQUOI PROTEGER LE LUBERON ?



**UNE
BIODIVERSITÉ
EXCEPTIONNELLE**



**UNE VALEUR
CULTURELLE ET
HISTORIQUE**



**UN PATRIMOINE
ARCHITECTURAL
ESSENTIEL**



**DES PAYSAGES
UNIQUES**



**DES VILLAGES
INCOMPARABLES**

QUELQUES ACTIONS EN 2024

CUCURON
Etang de la
Bonde

CUCURON
Platanes de
l'Etang

LOURMARIN
HOTEL DE LA
FONTAINE

PERTUIS

PUYVERT

**LA TOUR
d'AYGUES**
Coopérative du
Val d'Eze

ANSOIS
Concassage
Amourededieu

**ROUSSILLON /
SAINT-
SATURNIN LES
APT**

VAUGINES
Carrière
BERGIER

BUOUX
Château de
l'Environnement



CUCURON: PLATANES DE L'ETANG ON PASSE OUTRE !

**La PROVENCE Vaucluse :
« une association porte plainte pour
tenter de sauver des platanes "en
danger" à Cucuron »**

CUCURON PLATANES DE L'ETANG ON PASSE OUTRE !

Travaux de rénovation de la place de l'étang entrepris par la commune au mépris des platanes bicentennaires qui l'entourent et surtout au mépris de leurs racines.

Faisant fi de nos demandes de concertation pour discuter des risques que ce chantier pouvait entraîner, les travaux ont continué sans la moindre pause.

Nous avons donc été contraints de déposer une plainte auprès de la Procureure de la République, qui, malheureusement n'a pas fait stopper le chantier.

Cette plainte a récemment fait l'objet d'une décision de classement sans suite de la part de la Procureure de la République du Tribunal Judiciaire d'Avignon.

Nous restons très vigilants sur la surveillance de l'éventuelle évolution de la santé de ces platanes et en cas d'inquiétude nous ferons appel à l'avis d'un expert.

.

ETANG DE LA BONDE CUCURON



CUCURON ETANG DE LA BONDE

L'Étang de la bonde sauvé des appétits oenotouristiques

Depuis plusieurs mois, des rumeurs circulaient sur une éventuelle vente de l'étang et du domaine qui l'entoure par son propriétaire. Grâce à la mobilisation citoyenne de l'Association *Les Amis De La Bonde*, soutenue par Luberon Nature, le projet œnotouristique qui risquait de voir le jour a donc été définitivement suspendu.

**La vente a bien eu lieu en octobre mais au profit de COTELUB,
la Communauté de Communes Luberon Durance**

VAUGINES CARRIERE BERGIER

En 2023, LUBERON NATURE s'était étonnée auprès de la DREAL des nombreuses activités exercées sur le site de l'ancienne carrière Bergier.

Notamment une centrale à béton, une unité de fabrication de blocs béton et un centre de valorisation de déchets inertes dont nous ne retrouvons pas trace au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).



VAUGINES CARRIERE BERGIER (SUITE)

Dans un premier temps la Sté Bergier Valorisation avait été exemptée d'enregistrement au titre d'ICPE au motif que cette entreprise « *est considérée par l'administration comme une entreprise sous-traitante intervenant pour le compte de la Sté Nouvelle Bergier Frères* » (sic).

L'intervention de LUBERON NATURE n'a pas, semble-t-il, été vaine puisqu'en novembre dernier, le Préfet de Vaucluse engageait une procédure de consultation du public dans le cadre d'une « *Demande d'enregistrement pour une installation de traitement de matériaux de carrières et de déchets Inertes et une station de transit de matériaux et déchets inertes situées lieu-dit "La Plaine de la Garrigue" sur la commune de Vaugines (84160)* ».

Cette consultation a fait l'objet, naturellement, de la part de Luberon Nature d'un certain nombre de remarques.



ROUSSILLON SAINT-SATURNIN LES APT

Le Conseil d'État rejette un projet de centrale photovoltaïque.

Le 14 octobre 2024, le Conseil d'État rejetait définitivement le pourvoi formulé par la Société Saint Saturnin Roussillon Ferme, porteur d'un projet de centrale photovoltaïque sur l'emplacement d'une ancienne carrière.

Les riverains, soutenus et conseillés par LUBERON NATURE se battaient depuis plus de 4 ans pour faire annuler l'autorisation accordée par la Préfecture qui avait méconnu les obligations environnementales (études d'impact) qui s'imposaient au regard de la biodiversité locale.

La Tour d'Aigues Activités polluantes de la coopérative Val d'Eze

Des associations de défense de l'environnement dont LUBERON NATURE et FNE 84 ainsi qu'une association de riverains déplorent depuis plusieurs années les pollutions générées par le développement des activités de cette coopérative, notamment de nombreuses pollutions de la rivière de l'Eze affluent de la Durance.

La Tour d'Aigues Activités polluantes de la coopérative Val d'Eze

Deux requêtes ont été déposées par notre avocat Me Vanessa Godier, auprès du Tribunal Administratif de Nîmes à l'encontre de la Société Coopérative Agricole Terres de Valdèze qui, outre l'activité de viti-viniculture, est aussi une station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles avec méthaniseur.

Ce méthaniseur, ICPE par nature, est en fonctionnement depuis une dizaine d'années sans qu'aucune déclaration à la DREAL n'ait été effectuée !

Nous contestons les conditions dans lesquelles l'arrêté préfectoral a été accordé faisant notamment l'impasse sur toute étude d'impact au niveau environnemental.

Puyvert

Victoire en appel contre le traitement des déchets sur des terres agricoles

Créée sur les conseils de LUBERON NATURE, l'association CEVDAB de Puyvert assistée de notre avocat Me Victoria du Cabinet Victoria/Bronzani d'Aix, s'est battue à nos côtés devant les tribunaux depuis plus de trois ans pour faire cesser des activités de stockage, de traitement et de concassage de déchets inertes et polluants que les sociétés Arnaud exerçaient de manière illégale sur des terres agricoles et ce, en totale contradiction avec le Plan Local d'Urbanisme de Puyvert.

La justice a donné une suite favorable à nos demandes.

Puyvert Victoire en appel contre le traitement des déchets sur des terres agricoles

Confirmée en appel, la décision condamnant les deux sociétés de Laurent Arnaud et donnant raison à CEVDAV et à Luberon Nature a été rendue le 12 décembre 2024 !

Preuve est ainsi faite qu'en justice la représentation des citoyens à travers des structures associatives locales supportées par notre association est nécessaire et encore plus efficace.

Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République, plainte qui est toujours en cours d'instruction.



BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVENIR FLOU

FINANCEMENT IMPROBABLE

INQUIÉTANTE DÉRIVE

DES COMPTES DE GESTION

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON?



LE PROJET PRESENTE PAR LE PNRL (extrait du site du PNRL)

- « **Un parcours de visite intérieur** pour découvrir la vie que l'on menait au château à différentes époques (Renaissance, XVIIIe siècle) grâce à un espace muséographique ;
- **Un parcours de visite extérieur** en immersion dans une partie du domaine pour découvrir la faune et la flore du Luberon ainsi que les jardins historiques avec leurs potagers et vergers et une ferme pédagogique ;
- **Des animations et des ateliers** (sur l'agriculture, l'alimentation, la biodiversité, l'archéologie, les techniques et savoir-faire autour de la pierre-sèche, etc.)

Et pour agrémenter la visite et les activités :

- **Une offre de restauration** « locavore » pour les usagers du site avec notamment les produits des jardins (vergers/potagers) afin de valoriser une alimentation saine en circuit-court.
- **Une offre d'hébergement**, à destination des groupes accueillis (familles, associations, professionnels) pour des séjours de découverte des patrimoines et ses sports de pleine nature à l'image des séjours déjà organisés pour les scolaires. »

LE PROJET PRESENTE PAR LE PNRL (extrait du site du PNRL)

« A l'issue des travaux de restauration et d'aménagement prévus jusqu'en 2027, l'équipement comprendra notamment :

Pour visiter

- Un espace muséographique à l'intérieur du château sur 500 m²
- Un parcours de visite extérieur à travers les jardins historiques restaurés
- Une boutique pour valoriser les produits du Château, du Parc et du Luberon

Pour découvrir et se divertir

- Des ateliers de découverte des patrimoines et des savoir-faire
- Des évènements culturels et sportifs pour faire vivre le site tout au long de l'année
- Des activités de loisirs de pleine nature pour découvrir autrement le massif du Luberon (parcours d'orientation, VTT, grimpe d'arbres, etc.)

Pour se restaurer et séjourner

- Une offre de restauration locavore pour les visiteurs et résidents du site
- 26 chambres pour une capacité d'hébergement modulable jusqu'à 85 lits (chambres doubles à familiales) pour les scolaires et les adultes en séjour »

LE PROJET PRESENTE PAR LE PNRL (extrait du site du PNRL)

« Pour se réunir (scolaires, visiteurs, séminaires, évènements)

- 3 salles polyvalentes de 50 à 200 m²
- La grande cour d'honneur et des cours secondaires
- Une cuisine collective

Pour se former

- Des cycles de formation sur les enjeux environnementaux
- Des chantiers de formation au patrimoine (pierre sèche notamment)

Et toujours, spécifiquement pour les scolaires

- La capacité d'accueillir 2 classes en séjour à la semaine sur un site patrimonial »

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Fermé au public pour rénovation depuis 2022, le Château de l'environnement est géré par le parc naturel régional du Luberon (PNRL).

Dédié jusqu'en 2022 à l'accueil des groupes scolaires, le Château de l'environnement fait maintenant l'objet d'un vaste projet de restauration de la part du PNRL.

Ce projet a fait l'unanimité contre lui des riverains et des associations de défense de l'environnement lors d'une réunion publique en février 2023.

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Baptisé pompeusement « Centre d'Interprétation des Patrimoines Naturels et Culturels », il comporterait notamment des jardins à la française, une offre de restauration et d'hébergement, un musée, l'accueil d'événements, un parcours d'accrobranche en plus de l'accueil des scolaires.

Il prévoirait 45 000 visiteurs à l'année, une aberration dans cet environnement fragile où l'approvisionnement en eau est menacé.

Il suppose l'agrandissement de la voirie et la création de parkings sur des prairies actuellement utilisées par l'un des derniers bergers.

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Sa réouverture, initialement prévue pour 2025 est reportée à 2027.

LUBERON NATURE, malgré ses nombreuses demandes, n'a pu obtenir le détail de ce projet et des précisions sur la fiabilité du budget envisagé..

Aucune demande d'autorisation d'urbanisme ou administrative n'a été déposée à ce jour.

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

- **Pas de programme architectural,**
- **Pas de budget ni de comptes précis,**
- **Pas de compte d'exploitation prévisionnel ni de business plan.**

L'assiette globale des dépenses a été réévaluée en février 2024 à près de 10 000 000 € HT, toujours sans la moindre justification.

Ces dépenses sont financées par diverses subventions des acteurs publics, par emprunt et par mécénat. La région et l'État interviennent dans ce montage pour 65%, le département et l'Europe pour 15%.

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Par délibération n°2024CS08 du 24 janvier 2024, le PNRL a autorisé sa Présidente, Madame Dominique SANTONI, à signer un protocole d'accord avec la Société BLOOMING, portant sur la création d'un fonds de dotation privé « TERRA NOVA ». Or, le PNRL aurait dû solliciter le Fonds de dotation « Parcs naturels régionaux de France ».

Par cette délégation, il ne respecte pas les obligations imposées par la Charte Éthique du Mécénat et du Parrainage d'entreprise dans les PNR.
(Parcs Naturels Régionaux)

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT



Nonobstant différentes demandes, le PNRL et sa Présidente n'ont pas répondu à nos demandes, à tout le moins de manière satisfaisante.



LUBERON NATURE a déposé un recours d'abord gracieux à l'encontre la délibération évoquée, puis un recours contentieux qui est actuellement pendant devant le Tribunal Administratif de Nîmes.



Enfin, LUBERON NATURE a saisi la Chambre Régionale et Territoriale de la Cour des Comptes d'un signalement très motivé, mettant en évidence une utilisation détournée des fonds publics et privés.

LA PARTICIPATION DE LUBERON NATURE A DIVERSES INSTANCES

Agréée depuis 1979 au titre
de la protection de
l'environnement Luberon
Nature est habilitée à siéger
dans les instances
consultatives
départementales

Commissions
départementales
de type CDNPS
*(Commission de la nature
des paysages et des sites)*

Nomination des
Commissaires
Enquêteurs...

En qualité de PPA
(Personnes Publiques
Associées) lors des
élaborations des SCoT
tel celui de Cotelub

SIRTOM

Ce ne sont que
des exemples!

RAPPEL DES EVENEMENTS 2024

- 05/04/2024:** Mérindol : Conférence-débat « Adapter son jardin à la sécheresse » en partenariat avec l'association l'Hirondelle Citoyenne de Mérindol.
- 20/04/2024:** Gargas : Conférence sur le photovoltaïque en préambule à l'AG de Luberon Nature.
- 18/05/2024 :** Randonnée pédestre au nord de Mouriès dans les Alpilles.
- 24/05/2024:** Lourmarin : Conférence « Quelles perspectives climatiques pour notre territoire : réchauffement, eau, biodiversité ? Comment les anticiper ? Quels sont nos leviers d'action pour en limiter l'ampleur à l'échelle locale ? » en partenariat avec l'association Vivre à Lourmarin.
- 26/05/2024:** Gargas : Fête de l'écologie aux Mines de Bruoux.
- 22/06/2024 :** Lourmarin : conférence « Tourisme : l'envers de la carte postale » en partenariat avec l'association Vivre à Lourmarin.
- 19/10/2024 :** Randonnée pédestre entre Les Beaumettes et Lumières.
- 28/11/2024:** Mérindol : ciné-débat sur l'artificialisation des sols autour du film Faim de la Terre en partenariat avec l'association l'Hirondelle Citoyenne de Mérindol.

2025



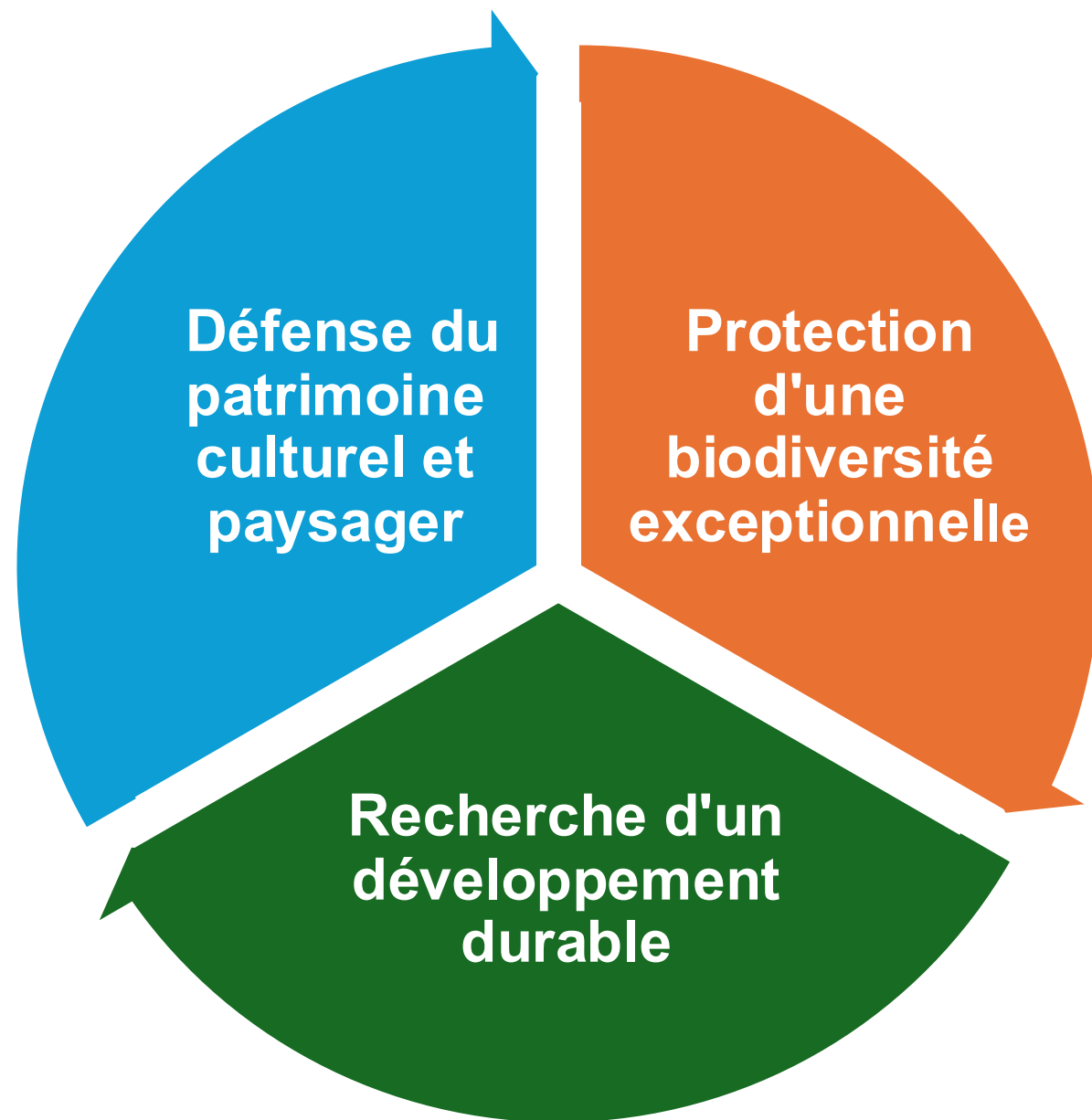
NOTRE VISION 2023-2026

RESTE D'ACTUALITE



Conformément aux statuts l'action de LUBERON NATURE vise à trouver un équilibre entre protection de la nature et développement des activités humaines (économiques, sociales, culturelles...), qui font vivre le territoire en sauvegardant l'environnement ainsi que la qualité de vie de ses habitants

NOS ACTIONS EN 2025



LES AXES OPERATIONNELS



**CONTRIBUTION À LA
LUTTE CONTRE
L'ARTIFICIALISATION
DES SOLS ET
PRÉSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ
SOUTIEN À
L'AGRICULTURE
RESPECTUEUSE DE
L'ENVIRONNEMENT**



**LUTTE CONTRE
LES DÉPÔTS
SAUVAGES ET
ACTIONS EN
FAVEUR DE LA
RÉDUCTION DES
DÉCHETS ET
L'AMÉLIORATION
DU TRI**



**SENSIBILISATION
À LA POLLUTION
LUMINEUSE**



**VEILLE ACTIVE SUR LA
CONFORMITÉ DES
PROJETS
PHOTOVOLTAÏQUES
À NOTRE DOCTRINE**



**SENSIBILISATION
DES POPULATIONS
AU RISQUE
D'INCENDIE EN
LIAISON ÉTROITE
AVEC LES
ACTEURS DÉJÀ
IMPLIQUÉS**



**SENSIBILISATION À
LA RESSOURCE EN
EAU DU
TERRITOIRE ET
ACTIONS POUR LA
PRÉSERVER**



**ENGAGEMENT
POUR UN
TOURISME
RAISONNÉ ET ÉCO
RESPONSABLE**

Une veille constante et la poursuite de l'examen des dossiers en cours tels par exemple:

Une possible avancée sur la problématique du classement « route dangereuse » dans la Combe de Lourmarin.

Rappelant les risques (absence de limitation de vitesse, incendie....) Mme Dominique SANTONI Présidente du Parc, évoquant notamment les actions de LUBERON NATURE, a récemment demandé à la Sous-préfète l'organisation d'une réunion de concertation entre les différents acteurs.

**Château de l'Environnement
à Buoux**

**Carrière Sylvestre
à Maubec**

**Projet du SIRCC (Syndicat
Intercommunal de la Rivière
Calavon Coulon) sur
l'aménagement aval du Calavon**

ENCORE ET TOUJOURS

**Poursuite
des contacts
et du
dialogue
avec
chacune des
communes
du Luberon**

**Poursuite des
contacts avec
les acteurs
économiques
de la région**

**Développement
de la présence et
de l'action de
LUBERON
NATURE sur le
Luberon Sud et
les Alpes de
Haute-Provence**

EVENEMENTS 2025

13 SEPTEMBRE
RANDONNÉE
D'AUTOMNE
AUTOUR DE
SIVERGUES

12 JUIN

CONFÉRENCE DE LA
PROFESSEURE YVETTE VEYRET

*« L'EAU DANS LE MONDE:
RESSOURCE, USAGES, RISQUES
EN SITUATION DE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, EXEMPLE
FRANÇAIS »*

1er OCTOBRE

En partenariat avec

l'Association Les Amis du Château de Lourmarin

Conférence de Marc André SELOSSE sur l'Artificialisation des sols

RANDONNEE 19 AVRIL 2025 (Ménerbes)



LUBERON NATURE A BESOIN DE VOUS VOTRE ENGAGEMENT EST ESSENTIEL

Nous comptons sur vous pour :



**Participer aux activités que
LUBERON NATURE peut proposer**



**Diffuser l'information: parlez de
LUBERON NATURE autour de vous**



**Soutenir notre structure: adhérez
ou renouvelez votre adhésion**



**Faire entendre votre voix: votre
opinion compte**





QUESTIONS



RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale doit maintenant statuer sur diverses résolutions:

- 1. Rapport Moral 2024**
- 2. Rapport Financier 2024**
- 3. Quitus aux administrateurs**
- 4. Proposition de budget 2025**
- 5. Election des administrateurs cooptés par le Bureau**
- 6. Election des administrateurs dont le mandat est arrivé à expiration**
- 7. Proposition d'éventuels nouveaux candidats au Conseil d'Administration**



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport moral 2024 approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

VOTE à main levée: cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention

Rapport Financier 2024 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31-12-2024

Charges - €	R. 2023	B. 2024	R. 2024
Frais d'avocats & Experts	564	1 400	8 344
Frais de Fonctionnement	8 710	7 250	6 971
Frais de conférences	4 234	4 500	826
Frais de structure	925	1 000	1 202
TOTAL Charges	14 432	14 150	17 343
RESULTAT (Réserve)	0	1 050	0
TOTAL GENERAL	14 432	15 200	17 343

Bénévolat	70 000	70 000	60 000
-----------	--------	--------	--------

Fonds associatifs	50 369		45 208
-------------------	--------	--	--------

Recettes - €	R. 2023	B. 2024	R. 2024
Adhésions et dons	12 689	14 000	10 790
Contributions Hauts Banquets	400	0	
Contribution Cucuron			50
Intérêts	1 272		1 341
Total Recettes	14 361	14 000	12 181
RESULTAT (Déficit)	71	0	5 161
TOTAL GENERAL	14 432	15 200	17 343

Bénévolat	70 000	70 000	60 000
-----------	--------	--------	--------

BUDGET 2025

Charges - €	R. 2024	B. 2025
Frais d'avocats & Experts	8 344	5 000
Frais de Fonctionnement	6 971	6 650
Frais de conférences	826	2 000
Frais de structure	1 202	1 300
TOTAL Charges	17 343	14 950
RESULTAT (Réserve)	0	0
TOTAL GENERAL	17 343	14 950
Bénévolat	60 000	60 000

Recettes - €	R. 2024	B. 2025
Adhésions et dons	10 790	12 000
Contributions Hauts Banquets		
Contribution Cucuron	50	
Intérêts	1 341	1 200
Total Recettes	12 181	13 200
RESULTAT (Déficit)	5 161	1 750
TOTAL GENERAL	17 343	14 950
Bénévolat	60 000	60 000

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier 2024 ainsi que le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldent par un déficit de 5 161 € contre un déficit de 71 € pour l'exercice clos le 3 décembre 2023.

Il est proposé d'affecter ce déficit au compte de Report à Nouveau. En conséquence les fonds associatifs sont ramenés de 50 369 € au 31 décembre 2023 à 45 208 € au 31 décembre 2024.

VOTE à main levée: cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 prévoyant un total de recettes de 13 200€ et un total de dépenses de 14 950€ hors éléments exceptionnels, soit un déficit de 1 750€.

VOTE à main levée: cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VOTE à main levée : cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

ELECTION DES ADMINISTRATEURS (1)

Le Président fait part à l'Assemblée des changements suivants intervenus au sein du conseil d'administration de la :

- **Cooptation de Mme Catherine GONET le 16 octobre 2024**
- **Cooptation de Mme Christine BOZZA le 7 février 2025**
- **Cooptation de M. Peter BACKHOUSE le 7 février 2025**
- **Cooptation de Mme Claudie RENARD le 15 mars 2025**
- **Cooptation de M. Lionel PAILLET le 26 avril 2025**

et de la décision de non renouvellement ou de démission de Mmes Michèle STEIN,
et Geneviève DUPOUX-VERNEUIL, et Mrs Alain MERA et Henri MABILLE

CINQUIEME RESOLUTION

ELECTION DES ADMINISTRATEURS (2)

Le Président fait part de la candidature pour renouvellement au sein du Conseil d'Administration des administrateurs dont le mandat arrive à échéance pour une nouvelle période de trois ans, outre la candidature de Mme Corinne DUPERRY, pour une même période de trois ans :

- **Mme Crystal WOODWARD (échéance 2028)**
- **M. Gérard DER AGOBIAN (échéance 2028)**
- **Mme Sigrid FALCK (échéance 2028)**
- **Mme Géraldine BASCOU (échéance 2028)**
- **Mme Corinne DUPERRY (échéance**

ELECTION DES ADMINISTRATEURS (3)

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de procéder à l'élection de chacune de ces 5 personnes, conformément aux statuts.

Il est proposé également d'approuver la cooptation de Mme Christine BOZZA, Mme Claudie RENARD, M. Peter BACKHOUSE et M. Lionel PAILLET.

Ces administrateurs seraient élus pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Vote à main levée: cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION (4)

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

Présidente d'Honneur Mme Ione TEZE-DAUM

1. Monsieur Christian LAMBARD (échéance 2026)
2. Monsieur Michel MARCELET (échéance 2027)
3. Monsieur Gérard DER AGOBIAN (échéance 2028)
4. Madame Sigrid FALCK (échéance 2028)
5. Madame Catherine GONET (échéance 2027)
6. Madame Crystal WOODWARD (échéance 2028)
7. Madame Géraldine BASCOU (échéance 2028)

Président d'Honneur M. Robert BOZZA

8. Monsieur Mustapha MOKRANE (échéance 2026)
9. Monsieur Pierre BRETEL (échéance 2027)
10. Madame Solinne MORETTI (échéance 2027)
11. Madame Christine BOZZA (échéance 2028)
12. Monsieur Peter BACKHOUSE (échéance 2028)
13. Madame Claudie RENARD (échéance 2028)
14. Monsieur. Lionel PAILLET (échéance 2028)
15. Madame Corinne DUPERRY (échéance 2028)

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ch. LAMBARD



M. MARCELET



G. DER AGOBIAN



S. FALCK



C. GONET



G. BASCOU



M. MOKRANE



P. BRETEL



S. MORETTI



C. WOODWARD



Ch. BOZZA



P. BACKHOUSE.



C. RENARD



L. PAILLET



C. DUPPÉRY

OPPEDE 10 MAI 2025

**ASSEMBLEE
GENERALE
EXTRAORDINAIRE**



RESOLUTION UNIQUE

Le Président propose de fixer le siège social de l'association au à la Mairie d'OPPEDE.

Vote à main levée: cette résolution est adoptée à l'unanimité

**LUBERON NATURE
VOUS REMERCIE**





**LUBERON NATURE
VOUS ATTEND POUR
UN POT AMICAL**



ELECTION DU BUREAU

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni pour procéder à l'élection des membres du Bureau.

A l'unanimité des présents et /ou représentés ont été élus:

Président:

Christian LAMBARD

1er Vice-président:

Michel MARCELET

2^{ème} Vice-Président:

Gérard DER AGOBIAN

3^{ème} Vice-président:

Lionel PAILLET

Sécrétaire Général:

Sigrid FALCK

Sécrétaire Général adjointe:

Claudie RENARD

Trésorière:

Catherine GONET

Trésorière adjointe:

Corinne DUPERRY



COMPOSITION DU BUREAU



Président Ch. LAMBARD



1^{er} Vice-président M.MARCELET



2^{ème} Vice-président G. DER AGOBIAN



3^{ème} Vice-président L.PAILLET



Sécrétaire Général Sigrid FACLK



Secrétaire Général Adjointe C.RENARD



Trésorière C.GONET



Trésorière adjointe: C.DUPPERY